



8968 - A propos de la variation du taux d'alcool dans les glaces (ice cream)

question

J'ai 21 ans et je travaille depuis 5 ans dans un magasin qui vend des glaces. Tout se passe bien jusqu'à ici. Cependant je viens de découvrir qu'il existe trois types de glaces qui contiennent un très faible taux d'alcool éthylique qui ne rend pas ivre... Est-il interdit de le vendre ou de le consommer ou même de travailler dans ce magasin ? Je pense que l'alcool s'évapore pendant la confection des glaces.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous pensons qu'il n'y a aucun mal, si le taux d'alcool est faible et se dissout complètement dans d'autres substances où s'évapore. L'intéressé peut rester dans le magasin en question puisque la manipulation d'une infime quantité d'alcool ne lui nuit pas.